

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2018

L'An **DEUX MIL DIX-HUIT**, le **VINGT-HUIT NOVEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 22 novembre, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,
Mmes M. FROSSARD, C. GUENOT, MM. M. COUTIN, S. RECOQUE Adjoints,
Mmes J. CORRE, M. FORESTIER, L. GODENIR, MM. N. BALMONT, D. BLAMPEY, JP. LITTOZ-MONNET, J. MERILLON, M. MILLET-URSIN, M. VINCENT

Etaient excusés : Mme B. BELLIARD a donné procuration à Mme M. LUTZ
Mme M. CHAMPION a donné procuration à Mme J. CORRE
Mme M. JULLIEN a donné procuration à Mme L. GODENIR
Mme C. JULLIARD a donné procuration à M. M. COUTIN
Mme L. LITTOZ a donné procuration à M. M. VINCENT
Mme F. ZINGER a donné procuration à Mme C. GUENOT
M. JP. BAUDRANT a donné procuration à Mme M. FORESTIER
M. M. BERTON a donné procuration à M. JP. LITTOZ-MONNET
Mmes J. DELANNOY, M. MADDALENA, MM. M. CORBOZ, N. SALLAZ, JL. RAVELLI

Secrétaire de séance : Mme L. GODENIR



SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018
- 2- Adhésion au contrat groupe des risques statutaires du CDG74
- 3- Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG74
- 4- Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG74
- 5- Convention de mise à disposition d'un emplacement au Crédit Agricole
- 6- Tarifs communaux 2019
- 7- Subventions complémentaires aux associations
- 8- Décision budgétaire modificative
- 9- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des attachés
- 10- Tableau du personnel 2019
- 11- Logement de fonction
- 12- Questions diverses



1 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 – Adhésion au contrat groupe des risques statutaires du CDG74

Le statut de la fonction publique met à la charge des employeurs publics les indemnités journalières versées aux agents en cas de maladie, accident du travail, décès,....

Afin de garantir ce risque statutaire concernant ses agents la commune dispose d'un contrat d'assurance.

Il s'agit d'un contrat groupe passé par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre, le Conseil a décidé, lors de sa séance du 20 décembre 2017, de confier au Centre de Gestion le soin de renouveler ce contrat.

Après consultation, c'est l'assurance GROUPAMA via le courtier SIACI ST HONORE qui a obtenu le marché. Les taux de cotisation passent, à garantie égale, de 7,81% à 6,62% de la masse salariale pour les agents titulaires, le taux de 0,91% pour les non-titulaires restant inchangé.

Par ailleurs, compte-tenu de la sinistralité de la commune il est proposé d'augmenter les franchises pour la maternité à 15 jours et pour la maladie ordinaire à 30 jours et de réduire le taux de couverture des charges patronales à 30%.

Cela permettrait de ramener le taux de cotisation à 5,21%, la prime d'assurance annuelle estimée passerait ainsi de 91 000 € à environ 53 000 €. Le contrat couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31/12/2022.

Accord du Conseil.

3 – Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG74

La Commune de Doussard adhère depuis plusieurs années au service de médecine du travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie.

Ce service constitue la médecine du travail pour les agents de la commune : visite médicale périodique, vaccination, prestations de conseil, etc...

A titre d'information le coût de ce service est fixé à 0,39% de la masse salariale, soit environ 3700 € /an.

Accord du Conseil.

4 – Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG74

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre des obligations prévues par la réglementation.

En effet, compte-tenu de sa taille la commune ne dispose pas en interne d'un service d'inspection dédié à cette tâche ni d'un comité d'hygiène et de sécurité ni d'un comité technique paritaire.

A titre d'information le coût de ce service est fixé à 0,20% de la masse salariale, soit environ 1900 € /an.

Accord du Conseil.

5 – Convention de mise à disposition d'un emplacement au Crédit Agricole

Le Crédit Agricole va prochainement entreprendre des travaux de réfection de son agence de Doussard.

Afin de maintenir ce service pendant les travaux, la banque sollicite la mise à disposition d'un emplacement à proximité de son agence du 21 janvier 2019 au 7 juin 2019.

Il s'agit de bungalows aménagés et autonomes reliés au réseau électrique par un branchement provisoire. Un module de distributeur automatique de billets est également prévu.

Compte-tenu des contraintes techniques l'emplacement pourrait se faire sur le parking du cinéma.

Compte-tenu des travaux de rénovation du cinéma qui se dérouleront sur la même période il faudra prévoir des aménagements de sécurité pour les usagers (cheminement piéton sécurisé, fermeture de l'aire de jeux).

Le montant de la redevance proposée est de 500 €/mois.

Accord du Conseil.

6 – Tarifs communaux 2019

La commission des finances proposent les tarifs suivants :

I- CONCESSION CIMETIERE :		
	TARIF 2018	TARIF 2019
Concessions trentenaire simple (1 x 2,5 m)	443,00 €	453,00 €
Concessions trentenaire double (2 x 2,5 m)	889,00 €	909,00 €
Concession cinquantenaire simple	1 000,00 €	1 022,00 €
Concession cinquantenaire double	2 000,00 €	2 044,00 €
Concession colombarium	443,00 €	453,00 €
Dépositaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} mois (le mois)	21,00 €	21,00 €
Dépositaire 3 ^{ème} et 4 ^{ème} mois (le mois)	33,00 €	34,00 €
Dépositaire 5 ^{ème} et 6 ^{ème} mois (le mois)	47,00 €	48,00 €

II- VACATIONS FUNERAIRES :		
	TARIF 2018	TARIF 2019
Opération de vacation funéraire (police municipale)	20,00 €	20,00 €

III- SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU :		
	TARIF 2018	TARIF 2019
Surtaxe communale (le m3)	0,3903 €	0,3989 €

IV- DROITS DE PLACE :		
CATEGORIES	TARIF 2018	TARIF 2019
Fêtes patronales	16,00 €	16,00 €
Cirques de + de 400 places	117,00 €	120,00 €
Cirques de 150 à 400 places	79,00 €	81,00 €
Cirques de moins de 150 places	49,00 €	50,00 €
Camions vente :1/2 journée	60,00 €	61,00 €
Camions vente : 1 journée	119,00 €	122,00 €
Expositions et divers	19,00 €	19,00 €
Caution	210,00 €	215,00 €
Emplacement pour pédalos	261,00 €	267,00 €
Emplacement pour location vélos	149,00 €	152,00 €
Emplacement pour taxis	99,00 €	101,00 €
Occupation du domaine communal sur le secteur port/plage (par jour)	306,00 €	313,00 €

V- COPIE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT DES DECISIONS MUNICIPALES :		
OBJET	TARIF 2018	TARIF 2019
Forfait de base	6,60 €	6,60 €
Prix horaire à partir de 30 minutes	11,20 €	11,40 €
Copie A4 recto	0,30 €	0,30 €
Copie A4 recto et verso	0,50 €	0,50 €
Copie A3 recto	0,50 €	0,50 €
Copie A3 recto et verso	0,80 €	0,80 €

VI- HORODATEURS :		
Durée de stationnement	TARIF 2018	TARIF 2019
30 mn	0,70 €	0,70 €
1 h	1,20 €	1,20 €
8h15	15,00 €	15,00 €
8h30	22,00 €	22,00 €
Tarif annuel résident	61,00 €	61,00 €
24h emplacement camping-car	6,00 €	6,00 €
Au-delà de 24h emplacement camping-car	22,00 €	22,00 €
Borne de vidange camping-car (le jeton)	3,00 €	3,00 €

VII- PORT DE PLAISANCE :				
		Hors Taxes	TVA (20 %)	TTC
- ANNUELS (01/01 au 31/12)				
	Barque (bois ou autre, sans habitacle) jusqu'à 9,9 cv inclus	220,83 €	44,17 €	265,00 €
	Voilier inférieur à 5,50 m et bateau à moteur de 10 à 19 cv	485,00 €	97,00 €	582,00 €
	Voilier de 5,50 m et plus et bateau à moteur de 20 à 99 cv	661,67 €	132,33 €	794,00 €
	bateau à moteur de 100 cv et plus	925,83 €	185,17 €	1 111,00 €
	Nb pour les embarcations qui ne peuvent être classées dans les catégories ci-dessus, il sera retenu la longueur du bateau			
- SAISONNIERS (quel que soit le type d'embarcation)				
	Par semaine du 01/05 au 31/05 et du 01/09 au 31/10	75,00 €	15,00 €	90,00 €
	Par semaine du 01/06 au 30/06 (moins de 50cv)	79,17 €	15,83 €	95,00 €
	Par semaine du 01/06 au 30/06 (de 50cv à 100cv)	96,67 €	19,33 €	116,00 €
	Par semaine du 01/06 au 30/06 (plus de 100cv)	123,33 €	24,67 €	148,00 €
	Par semaine du 01/07 au 31/08 (moins de 50cv)	101,67 €	20,33 €	122,00 €
	Par semaine du 01/07 au 31/08 (de 50cv à 100cv)	136,67 €	27,33 €	164,00 €
	Par semaine du 01/07 au 31/08 (plus de 100cv)	180,83 €	36,17 €	217,00 €
	5 mois continus	1 415,83 €	283,17 €	1 699,00 €
- PORT A SEC				
	Par semaine	61,67 €	12,33 €	74,00 €
	Bateau de moins de 6m (5 mois continu)	498,33 €	99,67 €	598,00 €
	Bateau de 6m à moins de 6,5m (5 mois continus)	534,17 €	106,83 €	641,00 €
	Bateau de + 6,5m (5 mois continus)	612,50 €	122,50 €	735,00 €
	Bateau de moins de 6m (annuel)	630,83 €	126,17 €	757,00 €
	Bateau de 6m à moins de 6,5m (annuel)	656,67 €	131,33 €	788,00 €
	Bateau de + 6,5m (annuel)	842,50 €	168,50 €	1 011,00 €
- DROIT D'ACCES AU PORT DES VEHICULES				
	Caution badge d'accès			50,00 €
	Perte d'un badge saisonnier	12,50 €	2,50 €	15,00 €
	La journée (ou le passage)	12,50 €	2,50 €	15,00 €
	La semaine	51,67 €	10,33 €	62,00 €
	Abonnement annuel (01/01 au 31/12)	86,67 €	17,33 €	104,00 €

L'évolution des tarifs prend en compte l'évolution de l'indice des prix sur un an (2,2%).

Pour le secteur du port c'est l'indice INSEE TP02 qui est appliqué conformément au contrat de concession signé avec l'Etat.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de modifier sa délibération fixant les tarifs du Centre de Loisirs.

En effet, compte-tenu de l'amplitude d'ouverture du service (11h30) il est nécessaire de pouvoir tarifier une demi-heure. Or, avec la mise en place du nouveau logiciel permettant le paiement dématérialisé les tarifs doivent donc être divisibles par 2 pour une question d'arrondi.

Pour cette raison il est proposé de modifier le tarif de la tranche de quotient de 751 à 1200 € qui passerait de 1,85 €/h à 1,90 €/h et celui de la tranche de quotient de 1201 à 1700 € qui passerait de 2,35 € à 2,40 €.

Accord du Conseil.

7 – Subventions complémentaires aux associations

Il est proposé le vote des subventions suivantes :

- 90,80 € à l'association Loisirs et Culture afin de couvrir le coût des fournitures des décorations réalisées pour Octobre Rose
- 1 540 € à l'association du Club Nautique pour les frais liés aux encaissements des tickets de la barrière du port et des emplacements saisonniers au port.
- 1 078 € à l'association du Personnel au titre de la régularisation de la subvention annuelle qui lui est versée.

Accord du Conseil.

8 – Décisions budgétaires modificatives

Dans le cadre de l'exécution du budget certains réajustements de fin d'année sont nécessaires.

Budget Eau

DEPENSES de fonctionnement			RECETTES de fonctionnement	
617	Etudes et recherches	- 100 €		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 100 €		
TOTAUX		0 €		0 €

Budget Port-plage

DEPENSES de fonctionnement			RECETTES de fonctionnement	
604	Achats d'études, prest.	+ 7 600 €	7083	Locations diverses + 28 000 €
6064	Fournitures administra.	+ 2 700 €	7542	Forfait post-stationnement + 11 840 €
611	Sous-traitance générale	+ 10 500 €	777	Quote-part subv.inv. virées au résultat + 1 450 €
6688	Autres	200 €		
6811	Dotations aux amort.	+ 20 290 €		
TOTAUX		+ 41 290 €		+ 41 290 €

DEPENSES d'investissement			RECETTES d'investissement	
13915	Grpmts de collectivités	+ 500 €	28181	Instal.Gle agencements divers + 20 290 €
13918	Autres	+ 950 €		
2181	Instal.Gle, agencements	+ 18 840 €		
TOTAUX		+ 20 290 €		+ 20 290 €

Budget Principal

DEPENSES de fonctionnement			RECETTES de fonctionnement	
6811-01	Dotations aux amort.	+ 19 936 €		
023-01	Virment à la sect d'invest	- 19 936 €		
TOTAUX		0 €		0 €

DEPENSES d'investissement			RECETTES d'investissement	
10226-01	Taxe d'aménagement	+ 6 000 €	10226-01	Taxe d'aménagement + 20 715 €
165-01	Dépôts et cautionnement	+ 5 800 €	165-01	Dépôts et cautionnement + 1 900 €
2051-020-238	Concessions et droits	+ 2 760 €	28188-01	Autres immo. corporelles + 19 936 €
2051-251-227	Concessions et droits	+ 4 027 €	021-01	Virment de la section de fonct. - 19 936 €
2051-421-326	Concessions et droits	+ 4 028 €		
TOTAUX		+ 22 615 €		+ 22 615 €

Accord du Conseil.

9 – Création d'un poste dans le cadre d'emploi des Attachés

Le titulaire du poste de secrétaire général a été autorisé à prendre une disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de 3 ans.

Compte-tenu de son reliquat de congés et de ceux de son successeur et de la nécessité d'assurer un tuilage entre les 2 agents il est nécessaire d'ouvrir un poste dans le cadre d'emplois des Attachés pour une période de 2 mois du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création d'un poste dans le cadre des attachés.

Le poste en surnombre à compter du départ effectif du titulaire du poste de secrétaire général sera fermé à compter de son départ le 28 février 2019.

Accord du Conseil.

10 – Tableau du personnel 2019

Afin d'intégrer les avancements de grade et les modifications de postes de travail de l'effectif de la commune et les modifications intervenues au cours de l'année écoulée il y a lieu de voter le tableau du personnel au 1^{er} mars 2019.

Il s'agit de la liste des postes permanents, non compris les remplacements des agents absents et les renforts ponctuels ou saisonniers.

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	INDICES BRUTS	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVUS	DONT T.N.C.	DONT Contractuels
Administratif	Attaché	A	434/HEA	2	2	0	0
	Rédacteur	B	366/701	2	2	0	0
	Adjoint administratif	C	347/548	3	3	0	0
Police	Agent de Police	C	351/583	1	1	0	0
	Adjoint technique	C	347/548	1	1	0	0
Salles communales	Agent de Maîtrise	C	353/583	1	1	0	0
	Adjoint technique	C	347/548	2	1	1 (21h30)	0
Ecole Primaire	Adjoint technique	C	347/548	3	3	1 (29h00)	0
Ecole Maternelle	ATSEM	C	351/548	3	3	0	0
	Adjoint technique	C	347/548	3	3	1 (31h12) 1 (31h00)	0 0
Cantine	Adjoint technique	C	347/548	4	4	1 (33h00)	0
						1 (28h30)	0
						1 (28h00)	0
Centre de loisirs	ATSEM	C	351/548	1	1	0	0
	Adjoint technique	C	347/548	1	1	0	0
Crèche	Puéricultrice	A	476/779	1	1	0	0
	Auxiliaire de puériculture	C	351/548	5	4	0	0
	Adjoint technique	C	347/548	3	3	0	0
Technique	Ingénieur	A	434/HEA	1	1	0	0
	Agent de Maîtrise	C	353/583	1	0	0	0
	Adjoint technique	C	347/548	8	8	0	2
TOTAL				46	43	7	2

(L'effectif budgétaire du cadre d'emploi des Attachés passera à 1 à partir du 1^{er} mars 2019).

Accord du Conseil.

11 – Logement de fonction

Dans le cadre du départ du directeur de la mairie il y a lieu de fixer les modalités de mise à disposition d'un logement au titulaire de cette fonction.

Compte-tenu des astreintes liées à ce poste il est proposé de poursuivre le bénéfice de cet avantage prévu par la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 et le décret n°2012-752 du 9 mai 2012.

Le logement fait l'objet d'une convention d'occupation précaire et d'une redevance d'occupation égale à 50% de la valeur locative réelle. Les charges locatives (l'eau, l'électricité, le chauffage, etc...) font partie des charges récupérables sur l'occupant.

Accord du Conseil.

12 – Questions diverses

- Bureau de Poste : volonté de la Poste de se rapprocher de commerçants locaux pour assurer ses services.
- SIVU des Hauts du Lac : le conseil municipal sera appelé à délibérer le 12 décembre sur la dissolution du syndicat.
- Radio H2O : une proposition d'un contrat de prestation pour la communication des événements associatifs et communaux sera soumis au conseil lors de sa prochaine séance

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21h43

Fait à DOUSSARD, le 30 novembre 2018

Le Maire,

